

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune de CERNON

Séance du 29 juin 2026 à 18 heures 38

Date de convocation :
19 juin 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
19 juin 2026

Objet

M. ARRIBAS Romuald

Délibération n°

40.2026 -
Restitution du
dépôt de garantie
d'un locataire

Étaient présents :

ARRIBAS Romuald, HUGUES Estevan, MARIN Florence,
BATISTA Lionel, VARNIER Alain, TOMICKI Arzu, IGLESIAS
Katia, MAROTINE Mickaël, RENAUD Aurélie, GARNIER
Romain.

Étaient excusés :
BOUGAREL Pauline.

Secrétaire de séance :

M. HUGUES Estevan



Délibération n° 40-2026

Restitution du dépôt de garantie d'un locataire

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le 15/07/2026

ID : 039-213900863-20260629-40_2026_01-DE



Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Monsieur Emmanuel GRAS a quitté le logement qu'il louait au 3 rue Champ Isabey au hameau de Menouille.

L'état des lieux a été fait en date du 13 mai 2026.

Lors de la restitution du logement, son état a révélé des dégradations nécessitant des travaux de remise en conformité. En conséquence, il a été décidé d'affecter la moitié du montant de la caution à la couverture de ces réparations, tandis que le solde sera restitué au locataire.

Par ailleurs, compte tenu du volume résiduel de gaz présent dans la cuve, soit 360 litres, il apparaît équitable de compenser cette situation en reversant la part de caution initialement retenue pour la remise en état du logement.

Monsieur Emmanuel GRAS a versé un dépôt de garantie d'un montant de 555,00 € à son entrée dans les lieux le 15 juin 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de restituer le dépôt de garantie dans son intégralité à monsieur **GRAS**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Romuald ARRIBAS

